

Plafond variable en fonction du taux d'emploi de l'entreprise.

Taux d'emploi < 3 % : Montant déductible plafonné à 50% du montant de la contribution brute avant déduction Taux d'emploi ≥ 3 % : Montant déductible plafonné à 75% du montant de la contribution brute avant déduction

Déduction du montant de la contribution due par un taux unique de 30% applicable sur le coût de la main d'œuvre

Barème 2020 de la contribution	
Effectif entreprise	Coefficient
De 20 à 249 salariés	400
De 250 à 749 salariés	500
750 salariés et plus	600

Hypothèse 1 - Taux d'emploi < 3 %

Effectif d'assujettissement de l'entreprise : 220 salariés Obligation d'emploi : 13 personnes en situation de handicap

Effectif BOETH employé: 5 personnes

Montant de la contribution avant déductions :

Nb d'UB manquantes x coefficient selon effectif x SMIC horaire en vigueur soit (13-5) x (400 x 10,25€*) = 32800€

Calcul du Taux d'emploi : (Effectif BOETH employé / Effectif d'assujettissement) x100 soit (5/220) x 100 = 2,27% < 3%Montant à déduire plafonné à 50% du montant de la contribution due soit $32\ 800$ x $50\% = 16\ 400$ €

Coût MO avec EA / ESAT : 25 000 €

Montant retenu : Coût MO x taux unique 30% soit 25 000 x 30% = 7 500€

Montant de la contribution après déductions :

Montant de la contribution avant déductions – coût MO retenu

soit 32 800€ - 7 500€ = **25 300**€

Coût MO avec EA / ESAT : 70 000 €

Montant retenu 70 000 x 30% = 21 000€ > au plafond de 50%

Montant de la contribution après déductions :

Montant de la contribution avant déductions – plafond contribution due

soit 32 800€ - 16 400€ = 16 400€

Hypothèse 2 - Taux d'emploi ≥ 3 %

Effectif d'assujettissement de l'entreprise : 220 salariés Obligation d'emploi : 13 personnes en situation de handicap

Effectif BOETH employé: 7 personnes

Montant de la contribution avant déductions :

Nb d'UB manquantes x coefficient selon effectif x SMIC horaire en vigueur soit (13-7) x (400 x 10,25€*) = 24 600€

Calcul du Taux d'emploi : (Effectif BOETH employé / Effectif d'assujettissement) x100 soit $(7/220) \times 100 = 3,18 \% > 3\%$

Montant à déduire plafonné à **75%** du montant de la contribution due soit 24 600€ x 75% = 18 450€

Coût MO avec EA / ESAT : 25 000 €

Montant retenu : Coût MO x taux unique 30% soit 25 000 x 30% = 7 500€

Montant de la contribution après déductions :

Montant de la contribution avant déductions – coût MO retenu

soit 24 600€ - 7 500€ = 17 100€

Coût MO avec EA / ESAT : 70 000 €

Montant retenu 70 000 x 30% = 21 000€ > au plafond de 75%

Montant de la contribution après déductions :

Montant de la contribution avant déductions – plafond contribution due

soit 24 600€ - 18 450€ = 6 150€